Aides financières 2024

La **transition énergétique est une nécessité** et une urgence. Pour la rendre possible, les années précédentes ont été marquées par l'arrivée de dispositifs de financement très significatifs, notamment **MaPrimeRénov'** permettant de réaliser des travaux de rénovation.

France Rénov'

Depuis le 1er janvier 2022, le gouvernement et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont déployé « France Rénov' », un service public de la rénovation énergétique. Ce dispositif vous permet d'obtenir **gratuitement des conseils** et un **accompagnement personnalisé** pour vos projets de travaux.

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

En 2024, MaPrimeRénov' évolue avec la création de deux parcours de rénovation qui dépendent de la classe énergétique du logement à rénover :

- Un parcours **MONO-TRAVAUX** (baptisé MaPrimeRénov' Décarbonation).
- Un parcours de **RÉNOVATION GLOBALE** (baptisé MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur).



MONO-TRAVAUX - MaPrimeRénov' Décarbonation

Nouvelles conditions	**DPE** obligatoire **Logements classés** A, B, C, D et E	
Travaux d'isolation éligibles	Non-éligibles : travaux d'isolation en mono-geste, obligation de combiner avec changement système chauffage ENR	
Travaux chauffage éligibles	**Éligibles :** - PAC eau/eau - PAC air/eau - Chaudières à bois	**En attente de confirmation si éligibles :** - Poêle à bois - Système Solaire combiné

		Ménages aux revenus			
	Pompe à Chaleur	très modestes	modestes	intermédiaires	supérieurs
maprimerénov'	eau/eau	12 000 €	10 000 €	6 000 €	-
	air/eau	5 000 €	4 000 €	3 000 €	-
CEE	eau/eau	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
	air/eau	4 500 €	4 500 €	2 500 €	2 500 €

RÉNOVATION GLOBALE - MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur

Calcul et montant de l'aide	Selon **saut de classe** et revenus du ménage **% coût total des travaux HT**	
Accompagnement	**MonAccompagnateurRénov' obligatoire** pour tous les ménages	
Conditions d'éligibilité	Fournir un **Audit énergétique** du logement	
Travaux obligatoires	Minimum **2 gestes d'isolation** : - Isol. Murs extérieurs ou intérieurs ; - Isol. Combles perdus / aménageables ; - Isol. Planchers bas ; - Fenêtres **+ ventilation ;** **+ chauffage** existant si fonctionnement au **fioul**	**Autres travaux éligibles :** - Confort d'été : PAC air/air, ventilateurs, thermostats, volets électriques - Changement système chauffage principal
Obligation post-travaux	**Saut de 2 classes minimum (DPE)**	
Versement et cumul des aides	**Une seule prime** : MaPrimeRénov' = versement par l'ANAH (CEE et MPR) **Avance de fond** possible pour les très modestes et modestes	

Vous avez un projet de rénovation ?

Les conseillers France Rénov' sont les plus à mêmes de vous **informer** et vous **orienter**, vers le parcours adapté à **votre situation**.

Ils vous aideront à faire la première analyse de la **situation du logement**, notamment à l'aide du **DPE** et des différents **documents nécessaires**.

Contacts France Rénov'

Plateforme dédiée
www.france-renov.gouv.fr

Appeler un conseiller
0 808 800 700

Pour consulter toutes les aides financières 2024 cliquez-ici